



République Française - Département de la Savoie

Arrondissement d'Albertville

Commune d'Aime-la-Plagne

Conseil municipal du 19 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal d'Aime-la-Plagne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.

Conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Votants : 25

Présents : Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Hervé Chenu - Jean-Sylvain Costerg - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jacques Duc - Camille Dutilly - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Anne Le Mouëllic - Muriel Limonta Verthier - Corine Maironi-Gonthier - Marie Martinod - André Pellicier - Rose Paviet - Sabine Sellini - Lucien Spigarelli - Robert Traissard - Xavier Urbain - Pascal Valentin - Amélie Viallet

Excusée : Laetitia Rigonnet (pouvoir à Hervé Chenu)

Absents : Franck Chenal - Marie Latapie - Charley Mingeon - Marie-Pierre Rebrassé

Secrétaire de séance : Anthony Destaing

Date de convocation : 13 décembre 2024

Date de publication : 09 janvier 2025

Délibération n°2024-130 – Ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-1,

Madame le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du CGCT qui prévoient qu'en l'absence d'adoption du budget avant le 1^{er} janvier, jusqu'au 15 avril ou jusqu'à la date d'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Elle explique ensuite que pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagements, votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Elle précise enfin qu'en dehors des « restes à réaliser » constatés en fin d'exercice 2024, aucun autre crédit d'investissement n'est ouvert pour faire face à d'éventuelles dépenses à intervenir avant le vote du budget primitif 2025 et qu'à ce titre elle propose d'appliquer l'article L1612-1 du CGCT et d'ouvrir les crédits d'investissement nécessaires, par anticipation sur l'année 2025 selon le détail suivant :

OUVERTURE DE CREDITS BUDGETAIRES PAR ANTICIPATION 2025			
N°	Chapitre / Article	Objet	Montant
21	Immobilisations corporelles		100 000
21318	Autres bâtiments publics	Maîtrise d'œuvre château Montmayeur - Tranche 2 - Aménagements intérieurs	100 000
	Total dépenses d'investissement		100 000

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Accepte la proposition d'ouverture des crédits d'investissement 2025 par anticipation ;**
- **Procède à l'ouverture des crédits selon l'affectation ci-dessous :**

OUVERTURE DE CREDITS BUDGETAIRES PAR ANTICIPATION 2025			
N°	Chapitre / Article	Objet	Montant
21	Immobilisations corporelles		100 000
21318	Autres bâtiments publics	Maîtrise d'œuvre château Montmayeur - Tranche 2 - Aménagements intérieurs	100 000
	Total dépenses d'investissement		100 000

- **Autorise Madame le Maire ou un adjoint dans l'ordre du tableau à signer tous les documents découlant de la présente délibération.**

AINSI DÉLIBÉRÉ,

Le Maire,

Corine Maironi-Gonthier



Le secrétaire de séance,

Anthony Destaing